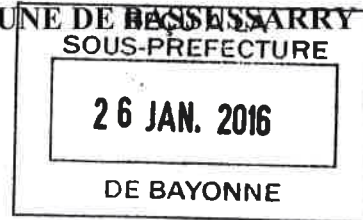


EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ~~BASSUSSARRY~~

Séance publique du 21 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 janvier 2016 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Klisz, Bigoteau, Etcheverry, Recart, David, Sorhaits et Vigier.

Absents excusés : Mmes et MM. Davril (procuration à M. Baudry), Dallet (procuration à Mme Gay) et Gony (procuration à M. Sorhaits).

Secrétaire de séance : M. Michel Lahorgue

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 13

N°2 : Objet : Acquisition de parcelles de l'ASL Makila Est

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibérations en date du 13 juin 2013 et du 7 juillet 2015, le Conseil avait décidé l'acquisition à l'euro symbolique d'un ensemble de parcelles appartenant à l'ASL du Makila Est. Il s'avère que la parcelle AN 370 incluse dans cette liste avait fait auparavant l'objet d'une division en deux parcelles de 18 m² chacune. A ce jour, seule la parcelle AN 470 appartient à l'ASL et peut donc être rétrocédée à la commune.

OUI l'exposé du Maire,

APRES en avoir largement délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AN 470

En complément de la liste fixée dans les délibérations du 13 juin 2013 et du 7 juillet 2015,

DECIDE d'exclure de la liste fixée dans la délibération du 13 juin 2013 la parcelle AN 370 qui n'existe plus.

AUTORISE le Maire à signer tout type d'acte relatif à cette acquisition.

Michel Lahorgue le 21/2/2016

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

MAIRIE
DE
BASSUSSARRY



64200

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Vote : 16

Pour : 19 (dont 3 procurations)

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

P. Baudry

